

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 14 novembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 novembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Raphaël CHAUVOIS, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Amélie NAUDOT (P. M. MAUGER), François NOURRY (P. Mme BÖRNER), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER)

Secrétaire de séance : M. TOLOS.

Finances :

FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR FLOPAGE

DEL20221114_11

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : L. Jammet - VU en C° finances du 10/11/2022

1)° demande de subvention exceptionnelle de l'APO : 940€

L'association AMICALE PONGISTE de OUISTREHAM (APO) souhaite renouveler ses équipements vestimentaires et investir dans l'achat de 65 maillots floqués aux couleurs de l'association et de la Ville de Ouistreham, pour un montant de 1880.45€.

Elle sollicite une aide exceptionnelle de la commune correspondant à 50% du montant du devis. Il est proposé de lui octroyer la somme de 940€ qui sera prise sur la ligne budgétaire fléchée pour le flopage, au compte 658822 suffisamment pourvu au BP2022.

2)° demande de subvention exceptionnelle du RIVA FIGHT CLUB : 374€

L'association RIVA FIGHT CLUB souhaite renouveler ses équipements vestimentaires et investir dans l'achat de 25 sweatshirts floqués aux couleurs de l'association et de la Ville de Ouistreham, pour un montant total de 749,94 €.

Elle sollicite une aide exceptionnelle de la commune correspondant à 50% du montant du devis. Il est proposé de lui octroyer la somme de 374€ qui sera prise sur la ligne budgétaire fléchée pour le flopage.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'octroyer les subventions demandées, pour un montant global de 1314€, qui sera inscrit au compte 658822 suffisamment pourvu au BP2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le
Certifiée exécutoire le